

DIALOGUE SOCIAL DANS LES CMA : DU PATERNALISME AU CYNISME

Le Président STALTER nous avait habitué à un paternalisme bon teint, ripoliné et revisité, souligné par une paire de bacchantes impressionnante et une élégance discrète de Lord Anglais.

Il n'aura pas fallu longtemps aux organisations syndicales pour se rendre compte que si la méthode STALTER était plus sympathique que celle de son prédécesseur, elle n'en conduisait pas moins aux mêmes effets. Là où Alain GRISSET jetait la grenouille directement dans l'eau bouillante, Bernard STALTER démarre à l'eau froide et monte tout doucement le feu sous la casserole. On se laisserait presque aller à s'endormir...avant de finir bouilli.

Car enfin, sous des dehors tout à fait agréables, Monsieur STALTER garde le cap de ses devanciers et ne cède rien, s'accrochant comme une moule à son rocher à l'argument magique trouvé par Alain GRISET : « ***si vous voulez une revalorisation de la valeur du point, voyez avec l'Etat, nous on n'a pas de sous*** ».

Argument spécieux qui dure depuis 8 ans... Et 8 ans, c'est long !

Non content de ne rien bouger à une politique d'austérité qui a fait ses preuves (en termes d'inefficacité) et permis de financer la réforme du réseau par les agents qui le font tourner, Bernard STALTER se pose en supplétif zélé d'Emmanuel MACRON et de ses réformes.

Pour preuve, voici ce qu'il déclare dans une lettre hebdomadaire de l'Artisanat :

« Je salue une nouvelle fois la volonté du Gouvernement de positionner notre réseau au cœur de l'action pour la transformation du pays. C'est une forme de reconnaissance pour les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et une confirmation de l'image positive de notre réseau auprès des décideurs publics. »

« C'est ce qui nous a tous poussé à nous impliquer fortement sur les réflexions autour de la réforme de l'apprentissage et, encore maintenant, sur le dispositif PACTE. Au moment de l'écriture des dispositifs législatifs, nous devons néanmoins rester vigilants et intensifier notre mobilisation pour défendre notre rôle, tant dans la formation professionnelle que dans l'accompagnement des entreprises artisanales. »

Nous disions dans un précédent article tout le bien que nous pensions de la loi PACTE. Décidément, les Présidents adorent

se tirer des balles dans le pied !

Passé maître dans l'art de tenter d'endormir les partenaires sociaux que nous sommes, le Président STALTER tente maintenant de les prendre pour des benêts. A moins qu'il ne porte la langue de bois au niveau d'un concours de Meilleur Ouvrier de France en ébénisterie !

Jugez plutôt :

La valeur du point étant gelée depuis 8 ans, ce qui doit arriver arrive régulièrement et certains agents de CMA se retrouvent...en dessous du SMIC.

Or, plutôt que de déplorer, s'excuser, mourir de honte et d'embarras, notre bon Président, entouré certainement d'un aréopage aussi coûteux que diplômé, donc talentueux, se félicite d'une mesure.....qui n'est pas encore appliquée !

Voici ce qu'il écrit dans une circulaire aux Présidents de CMA :

« Je tiens à souligner la qualité du dialogue social qui a permis d'aboutir à une proposition de suppression du niveau 1 de la catégorie employé lors de la CPN56 du 20 décembre dernier afin de rééquilibrer les rémunérations des bas salaires et cette suppression permettra non seulement de revaloriser les bas salaires mais également de ne plus être dans l'obligation de procéder au rééchelonnement indiciaire chaque année. Il s'agit d'un effort financier de plus demandé aux chambres dans un contexte très contraint qui marque une attention toute particulière pour les bas salaires. »

Cette mesure ne sera validée qu'après une Commission Paritaire Nationale 52... dont la date n'est même pas connue à ce jour !

D'autre part, le Président STALTER, **obligé qu'il est par la loi, de compenser** piteusement le passage sous le SMIC de certains de nos collègues, renverse la situation et nous en fait une magnifique mesure, généreuse et spontanée. On en pleurerait presque de reconnaissance ! Les Présidents respectent la loi ! Magnifique !

Tout cela nous rappelle une vieille technique décrite par le poète Jean COCTEAU :

*« Puisque ces mystères me dépassent,
feignons d'en être l'organisateur. »*

C'est ce que fait Monsieur STALTER grâce à cette merveille d'enfumage :

« Dés lors j'ai demandé, dans l'attente de confirmation de nos propositions, la mise en place d'une indemnité compensatrice du SMIC, celle-ci étant calculée automatiquement pour verser la différence entre le traitement indiciaire et la valeur du SMIC mensuel. Le rééchelonnement indiciaire n'ayant pas lieu cette année. Il est à préciser que seront concernés par le versement de cette indemnité les indices du début de la grille indiciaire actuelle. Ainsi, les agents concernés verront leur rémunération revalorisée au niveau du SMIC. »

Magnifique !

Gageons que le Président STALTER trouvera des « partenaires sociaux » pour se réjouir de son extrême générosité.

A ce sujet, voici une petite parabole pour illustrer la différence entre « syndicalisme de combat » et « syndicalisme réformiste ».

Que nos camarades réformistes ne nous en veuillent pas trop...
C'est pour rire !

Petite parabole syndicale :

Le boss : » bon, les gars, pour le bien de la boîte, je dois vous couper un bras »

Le syndicaliste de combat : » Pas question, moi je garde mon bras, pour vous fiche ma main dans la figure si besoin ! »

Le syndicaliste réformiste : » ok, moi je comprends, y aurait moyen de couper juste la main ? »

Le Boss : « bon, on est d'accord, je vous le coupe jusqu'au coude »

Le syndicaliste réformiste : » Victoire chers collègues !! Grâce à nous, syndicalistes réalistes et responsables, nous gardons une moitié de bras ! »